

## Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Alliance Canoë-Kayak Val de Loire (ACKVL)

En date du 2 février 2019

Les membres de l'ACKVL (19 présents et 12 représentés sur 37) se sont réunies en Assemblée générale pour délibérer sur l'état de fonctionnement et les futures actions de l'association.

La présidence de la séance est assurée par M. Thomas De Boysson

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Appel des membres
2. Adoption du Procès Verbal 2017
3. Rapport moral du président
4. Bilan financier pour l'exercice 2018
5. Rapport du vérificateur aux comptes
6. Budget prévisionnel pour l'exercice 2019
7. Bilan des activités 2018
8. Renouvellement des membres du comité directeur
9. Divers

### Délibération

1. Suite à l'appel des membres, le président soumet au vote le PV 2017. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
2. Après lecture du rapport moral, le président le soumet au vote. Celui-ci est adopté par 0 voix contre et 3 abstentions.
3. Après lecture du rapport financier par le trésorier, le président soumet au vote le bilan financier et le budget prévisionnel. Alors que le bilan est adopté par 0 voix contre et 7 abstentions, le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.
4. Le président sollicite des candidatures en vue du renouvellement du tiers des membres du comité directeur (4 postes à pourvoir).

Prénoms	Noms	Suffrages exprimés	Voix obtenues
Thomas	De Boysson	31	22 (élu)
Thierry	Gérardin	31	25 (élu)
Adeline	Gérardin (non-candidat)	31	1 (refus)
Christian	Leconte (non-candidat)	31	1 (absent)
Steve	Bruniquel (non-candidat)	31	1 (refus)

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Saint-Denis-en-Val, le 20/02/2019

Le président, M. Thomas De Boysson

Le secrétaire, M. Jacques Précigout

